



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 MAI 2025
ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR	N°	RAPPORTS
ADMINISTRATION GENERALE M. LE PRESIDENT (04)	01	NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
	02	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 1 ^{er} AVRIL 2025
	03	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE BOLLENE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (CCRLP) RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET DE MATERIEL COMMUNAUX
	04	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE 2025 A L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (CCRLP)
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL Mme DESFONDS FARJON (02)	05	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION DE RANDONNEES DE L'ASSOCIATION « BEAU CYCLO BOLLENOIS »
	06	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BARRY AERIA
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, TRAVAUX ET SPANC M. SANCHEZ (01)	07	RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, ANNEE 2024
FINANCES M. LE PRESIDENT (05)	08	AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (CCRLP) ET LA COMMUNE DE LAPALUD RELATIVE AU REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT
	09	DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL
	10	CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE (MOA) ENTRE LA COMMUNE DE BOLLENE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (CCRLP) RELATIVE A LA DESSERTE DE LA ZAC PAN EURO PARC
	11	AVENANT N°2 AU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS COMMUNAUX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (CCRLP) DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE « CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE », COMMUNE DE MONDRAGON
	12	MARCHE DE LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES FRIGORIFIQUES NEUFS SANS CHAUFFEUR

RESSOURCES HUMAINES M. LE PRESIDENT (02)	13	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (CCRLP) AUPRES DE LA VILLE DE BOLLENE A HAUTEUR DE 20 %
	14	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (CCRLP) AUPRES DE LA VILLE DE BOLLENE A HAUTEUR DE 10 %